



Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

Décision

N° 2025/06/59

Objet : Décision budgétaire n°1 portant virement de crédits de chapitre à chapitre

Le Président de la Communauté de communes de Petite Camargue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2022/06/61 du 22 juin 2022 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 et autorisant Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2025/03/22 approuvant le Budget Primitif 2025 du Budget Principal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

Considérant la nécessité d'effectuer un transfert de crédits de chapitre à chapitre afin de réaliser des travaux d'installations de climats dans les bureaux du pôle CSTTDD, d'une part, ainsi que d'installer un séparateur d'hydrocarbure sur la déchetterie de Beauvoisin, d'autre part,

DECIDE

Article 1 : Il est procédé au virement de crédits suivants :

Section	Chapitre	Opération	Libellé	Compte	Fonction	Montant
Investissement	23	221	Maison des traditions	2313	311	- 45 000 €

Section	Chapitre	Opération	Libellé	Compte	Fonction	Montant
Investissement	23	222	706 Avenue Ampère	2313	020	+ 25 000 €
Investissement	21	201	Environnement	2138	7212	+ 20 000 €

Article 2 : Ce virement sera porté à la connaissance du Conseil Communautaire lors de la prochaine séance.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Gard et à Monsieur le Chef de poste du service de gestion comptable de Vauvert.

Fait à Vauvert, le 12 juin 2025

Le Président,

André BRUNDU

